



## Ordonnance de télécom CRTC 2005-104

Ottawa, le 15 mars 2005

1. Le Conseil a reçu les demandes suivantes en vue de faire approuver des ententes conclues en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes indiquées ci-dessous à compter de la date de la présente ordonnance.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier de l'entente	Date de la demande
2034156 Ontario Inc./ ISP Telecom Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-O34-200502494	le 25 février 2005
TELUS Communications Inc./ Bell West Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T42-0475/03	le 25 février 2005

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*